

Rapport annuel sur l'esclavage moderne



À propos de ce rapport

Ce rapport (ci-après, le « **Rapport** ») a été préparé et déposé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »). Conformément à la Loi, J. E. Mondou Ltée, une société existant en vertu des lois de la province de Québec (« **Mondou** »), et Ren's Feed and Supplies Limited, une société existant en vertu des lois de la province de l'Ontario (« **Ren's Pets** »), sont tenues de soumettre un rapport décrivant les mesures qu'elles ont prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à toute étape de la production de biens importés au Canada par Mondou ou Ren's Pets. Ce Rapport est un rapport conjoint déposé pour Mondou et Ren's Pets pour leur exercice financier respectivement terminé le 27 janvier 2024 et le 31 janvier 2024 (la « **Période de référence** ») et a été approuvé par le conseil d'administration de chacune de Mondou et Ren's Pets conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(i) de la Loi. Les termes « **nous** », « **notre** » et « **la Société** » désignent collectivement Mondou et Ren's Pets.

Nos activités

Structure et activités

Mondou et Ren's Pets sont des sociétés affiliées sous contrôle commun. Depuis 1938, Mondou est une marque québécoise de premier plan qui offre de la nourriture, des gâteries et des accessoires pour animaux de compagnie ainsi que des services et des conseils pour le bien-être et la santé des animaux. La bannière compte aujourd'hui plus de 90 magasins à travers la province de Québec. Ren's Pets a été fondée en 1975 à Oakville, en Ontario, et est également un chef de file canadien dans l'offre de nourriture, de gâteries et d'accessoires pour animaux de compagnie, ainsi que de produits de toilettage. Depuis ses débuts, Ren's Pets a connu une croissance rapide et compte aujourd'hui plus de 60 magasins dans les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous employons aujourd'hui plus de 1800 personnes passionnées à travers le Canada.

Notre chaîne d'approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement comporte différents niveaux de complexité en raison de la diversité des produits que nous proposons, de la portée mondiale de notre approvisionnement et de l'implication de plusieurs niveaux de fournisseurs. La grande majorité de nos fournisseurs de niveau 1 sont basés au Canada et aux États-Unis, mais nous travaillons également avec quelques fournisseurs de pays d'Europe, d'Amérique du Sud et d'Asie dans le cadre de nos activités.

Identification des risques

Bien que nous évaluions en permanence les risques dans notre chaîne d'approvisionnement, il y a des limites à la visibilité au-delà du premier niveau de fournisseurs. Le risque le plus élevé en matière de travail forcé et de travail des enfants concerne les fournisseurs de niveau 3 et ceux qui se trouvent plus loin dans notre chaîne d'approvisionnement, puisqu'il est difficile d'assurer une traçabilité, un suivi et un contrôle à ces niveaux. Bien que certains de ces fournisseurs se trouvent dans des régions dotées d'une réglementation sur le travail rigoureuse, d'autres se trouvent dans des régions où la réglementation du travail et les mécanismes d'application de la loi sont plus faibles, ce qui augmente le risque de travail forcé ou de travail des enfants. Dans les sections ci-dessous, nous décrivons les mesures que nous prenons pour évaluer et gérer ces risques, ainsi que la manière dont nous collaborons avec nos fournisseurs pour résoudre les problèmes et favoriser l'amélioration continue.

Mobilisation et formation

Nous sommes pleinement conscients de l'importance des bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») et nous avons certains employés dédiés à l'amélioration continue de ces pratiques. Nous reconnaissons que la sensibilisation de nos employés aux questions ESG et la mise en place d'une formation appropriée sont essentielles à l'adoption des meilleures pratiques ainsi qu'à leur amélioration. De mars à octobre, au cours de la Période de référence, nous avons collaboré avec une société externe de conseil en stratégie d'impact spécialisée dans l'ESG afin de fournir une série de sessions de formation approfondies spécialement conçues pour Mondou et Ren's Pets, en se concentrant sur l'approvisionnement responsable. De nombreux employés de différents départements ont participé à ces sessions de formation, et tous les employés directement impliqués dans l'approvisionnement et notre chaîne

d'approvisionnement étaient inclus. À la suite de ces sessions, des comités ambassadeurs composés d'employés de différents départements ont été mis en place pour partager des idées et discuter des moyens d'améliorer nos pratiques ESG dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et de nos opérations, ainsi que pour établir un plan d'action visant à mettre en œuvre ces améliorations.

Procédures de diligence raisonnable

Pour évaluer la performance ESG globale de nos fournisseurs, nous avons lancé un vaste projet au cours de la Période de référence. Un groupe important d'employés, incluant des membres de notre équipe d'approvisionnement, est activement impliqué dans l'élaboration d'un questionnaire complet pour nos fournisseurs. Ce questionnaire aborde un large éventail de sujets ESG, notamment les conditions de travail des employés, ainsi que des questions sur les fournisseurs de rang subséquent, telles que les audits internes ou externes de la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises en cas de non-conformité. Une fois la mise en œuvre terminée, les résultats de ces questionnaires seront regroupés pour attribuer une note à chacun de nos fournisseurs en fonction de ses pratiques. Ce système de notation nous permettra de mieux comprendre notre chaîne d'approvisionnement et d'identifier et d'évaluer les risques associés aux fournisseurs de rang inférieur. Cela nous permettra d'agir en accord avec nos objectifs et nos valeurs. En abordant ces questions avec nos fournisseurs et en encourageant la transparence, nous souhaitons favoriser la collaboration, sensibiliser et renforcer notre engagement en faveur du développement durable et des normes éthiques.

Nos politiques

Les conditions générales contenues dans nos ententes commerciales conclues avec nos fournisseurs exigent de ces derniers qu'ils s'abstiennent de participer, directement ou indirectement, à toute forme de travail des enfants ou de violation des droits de l'homme fondamentaux d'un employé. En outre, nos employés sont tenus d'agir en conformité avec les lois et règlements et sont soumis à un code de conduite en vertu duquel ils doivent agir de manière éthique et intègre en tout temps. Afin de renforcer notre vigilance et notre responsabilité, nous envisageons de mettre en œuvre une politique interne portant spécifiquement sur le travail forcé et le travail des enfants, afin de souligner notre engagement en faveur de pratiques de travail éthiques et de fournir des lignes directrices et des procédures visant à prévenir et à

traiter tout cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Mesures de remédiation

En date du présent Rapport, nous n'avons été confronté à aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants et, par conséquent, nous n'avons pas eu à initier des mesures correctives ou à remédier à une perte de revenus pour des familles vulnérables résultant de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement.

Évaluation de l'efficacité

Bien que nous ayons mis en place un certain nombre de mesures destinées à prévenir et à atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs de niveau 1, nous nous efforçons d'améliorer ces mesures et d'obtenir une compréhension plus approfondie de notre chaîne d'approvisionnement complexe. Cependant, aucune action n'a été entreprise pour évaluer l'efficacité de ces mesures jusqu'à maintenant.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour J. E. Mondou Ltée. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour la Période de référence susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier J. E. Mondou Ltée.



Marie-Josée Legault
Présidente

Date : 31 mai 2024

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour Ren's Feed and Supplies Limited. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour la Période de référence susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Ren's Feed and Supplies Limited.



Marie-Josée Legault
Présidente

Date : 31 mai 2024